



INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



Revue de presse

3 juin 2016

Deux projets de loi visant à la concrétisation de la lutte contre la corruption seront soumis aux parlementaires de l'Assemblée Nationale prochainement, sauf que les deux textes, qui émanent de deux structures différentes, semblent s'empiéter. Par ailleurs, la première journée de l'« International Tourism Fair Madagascar » a retenu l'attention des quotidiens, dont le premier bilan révèle la motivation du ministère du Tourisme à donner un nouvel élan au secteur.

Politique interne

CHEVAUCHEMENT DE COMPETENCE DE DEUX PROPOSITIONS DE LOI DIFFERENTES SUR LA MISE EN PLACE D'UNE STRUCTURE ANTI-CORRUPTION

Eparpillements juridictionnels, c'est ainsi que nous pourrions qualifier l'ambition de la Présidence de la République de mettre en place une Cour Spéciale pour la Délinquance Economique qui aura un rôle plutôt similaire à celui des Pôles Anti-Corruption, proposés par le ministère de la Justice, le Service de lutte contre le blanchiment d'argent (SAMIFIN), le Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité (CSI) et le Bureau Indépendant Anti-Corruption (BIANCO), avec l'appui du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD). Alors que l'avant-projet de loi portant sur la création d'une Cour Spéciale traitant les cas de corruption est en cours de validation, la Présidence de la République a soumis aux membres du Gouvernement un autre projet de texte, préconisant la mise en place d'une Cour spéciale qui se chargera des affaires de délinquance économique. Il s'avère assez surprenant que la Présidence ait pris une telle initiative toute seule alors qu'un Comité national, composé de différentes institutions étatiques spécialisées, a été créé pour étudier et concrétiser la mise en place de structures juridictionnelles dédiées à la lutte contre les délits financiers, notamment la corruption. Pour l'heure, les détails de ce projet de loi sur la Cour spéciale n'ont pas encore été communiqués mais ne serait-ce qu'à l'intitulé, il est fort probable que cette nouvelle juridiction s'occupera de tout ce qui est fraude fiscale, détournement d'argent public, affaires de corruption et blanchiment d'argent ; des infractions qui relèvent normalement des compétences des Pôles Anti-Corruption (PAC). (L'Express de Madagascar p.3)

- *L'élaboration et la soumission de ce texte au Gouvernement illustrent la détermination du régime en place à lutter fermement contre les infractions financières qui occasionnent des manques à gagner de plusieurs milliards d'Ariary, soutient Madagascar Laza. Selon l'avis d'un expert approché par le quotidien, la création de la Cour Spéciale signifie que les délits économiques et financiers seront*

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



désormais qualifiées de crimes. Il fait néanmoins remarquer que ces délits ont toujours comme origine le blanchiment d'argent, ce qui risque d'empiéter sur les compétences des PAC. (p.3)

- De son côté, le ministère de la Justice en collaboration avec le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) et avec la participation du SAMIFIN, du BIANCO et du CSI a présenté hier son projet de loi sur le Pôle Anti-Corruption. Il s'agit donc d'une structure qui sera mise en place pour remplacer l'actuelle Chaîne pénale Anti-corruption. D'après les précisions de la Représentante-résidente adjointe du PNUD, Marie Dimont : « il est devenu plus que nécessaire aujourd'hui d'élaborer un projet de loi afin de donner une base juridique solide au nouveau dispositif de lutte contre la corruption. » Comme le signifie clairement leur dénomination, les PAC seront des juridictions spécialisées pour les infractions liées à la corruption. Par ailleurs, le Bureau Anti-corruption ou BIANCO soutient que cette juridiction sera indépendante et délocalisée, car elle sera établie dans les 6 Provinces de la Grande île. (Les Nouvelles p.2). Il a aussi été déclaré hier que ce projet de loi sera prochainement soumis pour examen et adoption à l'Assemblée Nationale. Il prévoit entre autres la création d'une Chambre de saisie et de confiscation et d'une Agence nationale de recouvrement des avoirs saisis et confisqués. (Midi Madagasikara p.3 ; Tia Tanindrazana p.2)
- Dans un premier temps, le Pôle Anti-Corruption sera établi dans trois ex Chef lieux de Province. Une fois le texte adopté et les PAC mis en place, tout dossier se rapportant à la corruption y sera transféré. (Madagascar Matin p.3)
- Un comité de recrutement ouvert, issu du comité de suivi et d'évaluation du Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) sélectionnera trois noms parmi les postulants aux fonctions de responsable des PAC au niveau des Provinces, il appartiendra ensuite au CSM de les nommer. (La Vérité p.3)

ASSEMBLEE NATIONALE : UNE PROPOSITION DE LOI POUR AMENDER LE TEXTE REGISSANT LES COLLECTIVITES DECENTRALISEES

Une proposition de loi émanant du député Irénée Djaosera a été discutée au niveau de l'Assemblée Nationale. A cette occasion, le parlementaire a martelé que « la vraie décentralisation ne pourra être effective si le peuple ne peut choisir librement ses gouvernants, dont le Chef de Région. ». Son projet de texte propose par conséquent une élection au suffrage universel des Chefs et des Conseillers régionaux. Il permet également de prévenir toute manœuvre politique venant du parti au pouvoir, selon certains députés de l'opposition. A rappeler que la loi régissant les collectivités territoriales prévoit que l'élection de ces responsables régionaux se fasse par suffrage indirect, par le biais des grands électeurs composés des maires et conseillers communaux, pareillement aux sénatoriales. (L'Express de Madagascar p.5)

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:



Ce projet est financé par l'Union européenne



INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



AFFECTATION DES OFFICIERS PRO-RAJOELINA

Le pouvoir en place semble prendre très au sérieux les rumeurs de déstabilisation et de Coup d'Etat qui se sont amplifiées ces dernières semaines. Mis à part les remaniements effectués au niveau des responsables de commandement, des officiers proches de l'ancien Président de la Transition auraient également fait l'objet d'affectation. L'information a été confirmée par la décision 491/MDN/SG/DRH/SAPMC/SC, prise cette semaine par le ministre de la Défense Nationale Béni Xavier Rasolofonirina. Neuf officiers supérieurs sont principalement concernés par cette mesure et certains ont déjà signé leur décision d'affectation. Parmi eux figurent, le Colonel Fidy Rafaliarison, ancien Directeur des Opérations et des Secours au niveau du Bureau National de la Gestion des Risques et Catastrophes (BNGRC) qui sera affecté à Antsiranana, le Colonel Elak Olivier Andrianjaka qui sera désormais en poste à Toliara et le Colonel Fankasitrahana Wenceslas Rafanomezantsoa, qui rejoindra Mahajanga. Tous les trois sont connus pour avoir figuré parmi les éléments du CAPSAT ayant participé au mouvement de 2009, qui a abouti au renversement de l'ancien Président Ravalomanana. Les observateurs estiment que cette vague d'affectation fait suite à l'affaire Lylison René de Roland. Les nouveaux affectés disposent d'un mois pour rejoindre leurs postes. (Midi Madagasikara p.2)

ANTSIRANANA : LE MAIRE JEAN LUC DJAVOJOZARA A ETE SUSPENDU

*Le ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation a décidé de suspendre le Premier magistrat de la ville d'Antsiranana, Jean Luc Djavojozara. Son « empêchement » a été préparé depuis quelques mois, selon **La Vérité**. De l'opinion du quotidien, les différends entre le maire et la députée MAPAR Jocelyne Maxime n'ont pas joué en sa faveur dans la mesure où la parlementaire, considérée pourtant comme son mentor politique, s'est désengagée vis-à-vis de ce dernier, qui ne bénéficie donc plus de soutien politique. Pour en revenir aux motifs de suspension, il est reproché à Jean Luc Djavojozara la non-exécution des délibérations du Conseil municipal ainsi que la tentative d'introduire unilatéralement des véhicules de transport public sans l'aval du conseil. Les bruits concernant la nomination d'un Président de Délégation Spéciale (PDS) courent déjà. Bien avant la publication de la décision ministérielle, un membre du cabinet du ministère de l'Intérieur avait affirmé n'attendre que les dossiers sur cette suspension pour signature. (p.2)*

- *Ce sont les Conseillers municipaux qui ont déposé une requête de suspension au ministère de l'Intérieur. Le département ministériel a pris moins d'un mois pour étudier et statuer sur le dossier. Cependant, le point de vue des observateurs est tout autre car ils estiment qu'il s'agit plutôt d'une manigance du parti au pouvoir. (La Gazette de la Grande Ile p.4)*

Economie et société

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



ITM 2016 : VERS LA RELANCE DU SECTEUR TOURISME

La 5^{ème} édition du salon International Tourism Fair Madagascar a ouvert ses portes hier à l'hôtel Carlton. L'évènement a permis au ministère de tutelle de faire part de son bilan du secteur des dernières années. Selon son rapport, Madagascar a ainsi enregistré 244 321 touristes en 2015 contre 255 000, en 2012. Il est nécessaire de pallier cette baisse de fréquentation, a déclaré le ministre du Tourisme Roland Ratsiraka. Son département s'engage d'ailleurs à mettre en œuvre une stratégie visant à « doubler » au plus vite le nombre de touristes visitant la Grande Ile, dans deux ou trois ans maximum. L'élaboration d'un Plan National du Tourisme et le renforcement de la promotion de la destination Madagascar figurent dans cette stratégie. En outre, Roland Ratsiraka a reconnu plusieurs contraintes empêchant encore la reprise du développement du secteur touristique dont le manque d'infrastructures d'accueil ou encore de coordination entre les entités responsables. (L'Express de Madagascar p.7 ; La Vérité p.4 ; Tia Tanindrazana p.3)

- « Il faut également établir une coordination interministérielle notamment au niveau du foncier, du transport et des infrastructures, tout en favorisant la bonne gouvernance et le dialogue entre le secteur public et privé. » a ajouté le ministre Roland Ratsiraka. Aussi, le contrôle et la classification des établissements hôteliers seront renforcés. Représentant les opérateurs touristiques, Joël Randriamandranto, Président du Conseil d'Administration de l'Office National du Tourisme a fait savoir que les professionnels du secteur ont déjà sollicité l'Etat à mettre en place des mesures incitatives pour leur permettre de rénover leurs établissements et ce, afin de promouvoir la compétitivité de la destination Madagascar. (Midi Madagasikara p.5)
- Malgré le faible budget attribué à la filière tourisme, elle arrive à contribuer à 5,5% du Produit Intérieur Brut. L'année dernière, le secteur touristique a fait rentrer 58 millions de dollars de devises, en termes de recette. Le président du CA de l'ONTM a rappelé la promesse du Président de la République concernant la mise en place d'une vignette aux frontières, d'une valeur de 10 Euros par touriste afin de permettre un financement durable du secteur. Pourtant, cette mesure n'est pas encore effective jusqu'à présent. (Madagascar Matin p.6)
- Dans le cadre de la relance de la filière, la signature d'un contrat de destination avec les pays d'origine des principaux touristes tels que la Chine est prévue ainsi que des conventions de partenariat avec l'île de La Réunion et la France. Par ailleurs, l'ambassadeur d'Afrique du Sud a également manifesté son intérêt pour ce projet. (Madagascar Laza p.8)

JIRAMA : REGAIN DE TENSION AUTOUR DE SYMBION POWER

La tension monte de nouveau au sein de la Compagnie nationale d'Eau et d'Electricité. En effet, selon les dires des membres du syndicat des employés de la JIRAMA, les choses ne se passent pas comme la société Symbion Power l'avait promis. Cette dernière a effectivement

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



déclaré que dès la signature du contrat, elle procédera à des travaux de réhabilitation des infrastructures et qu'au lieu des 10 MW produits mensuellement, la centrale de Mandrozeza atteindra une capacité de 40 MW. Mais jusqu'à aujourd'hui, rien n'a été fait. Par ailleurs, les syndicalistes informent que la JIRAMA n'a pas injecté un seul dollar dans ce central, contrairement à la promesse de son Président Directeur Général. Il se trouve enfin que Symbion Power impose des exigences sur le titre foncier de manière à ce que la concession lui soit attribuée définitivement. (La Gazette de la Grande Ile p.3)

Un peu d'humour



L'Express de Madagascar p.3

Responsables de l'Unité de Monitoring des Médias :

Tiaray RANDRIAMALALA: tiaray.randriamalala@eces.eu

Mirana RAZAFINDRAZAKA: mirana.razafindrazaka@eces.eu

Site web: www.incipals.eu

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:



Ce projet est financé par l'Union européenne